

Faire rimer activité physique des enfants et sécurité

Barbara Schürch, Hansjürg Thüler, Stefan Baeriswyl
Berne, 2019

Documentation technique
2.082



Auteurs



Barbara Schürch

Responsable de la section École et famille depuis 2011. Domaines d'activité: stratégies et outils pédagogiques pour la prévention des accidents à l'école; prévention des accidents et promotion de l'activité physique chez les enfants; cours de formation et de perfectionnement sur la prévention des accidents destinés aux directions scolaires, aux enseignants et au personnel d'encadrement; prévention des accidents de la petite enfance.



Hansjürg Thüler

Responsable de la section Sport et activité physique depuis 2011. Domaines d'activité: stratégies visant la sécurité et la prévention des accidents de sport; cours de formation et de perfectionnement en matière de prévention; jeux, fitness et sport pour la santé; prévention des chutes chez les personnes âgées.



Stefan Baeriswyl

Responsable de la section Délégués à la sécurité depuis 2015. Domaines d'activité: coordination des huit bureaux de conseil régionaux du BPA; cours de formation et de perfectionnement destinés aux 1200 délégués à la sécurité du BPA actifs dans les communes. Spécialisé dans le conseil en matière de sécurité dans la construction (bâtiments scolaires, écoles enfantines, crèches, aires de jeux, etc.).

Faire rimer activité physique des enfants et sécurité

**Guide à l'intention des écoles enfantines,
des écoles (à horaire continu), des crèches,
des groupes de jeu et des garderies**

Sommaire

I. Introduction	5	VII. Faire rimer activité physique et sécurité dans la pratique	18
1. Programmes d'activité physique	5	1. Que peut-il arriver?	18
2. Promotion de l'activité physique et prévention des accidents	5	2. Pourquoi cela peut-il arriver?	19
3. Objectifs et groupes cibles	5	2.1 Environnement	19
II. Promotion de l'activité physique	6	2.2 Enfant / groupe	19
1. Les enfants veulent bouger	6	2.3 Enseignant / encadrant	19
2. Offres d'activités physiques libres	6	3. Comment cela peut-il être évité?	20
III. Compétences en matière de risques	8	VIII. Exemples	22
1. Compétences en matière de risques	8	1. Pont	22
1.1 Conscience des dangers	8	2. Tour	24
1.2 Capacité d'autogestion	9	3. Forêt	25
2. Promotion du développement des compétences en matière de risques	9	Notes	26
IV. Sécurité technique	11	IX. Bibliographie et littérature conseillée	28
1. Intérieur	11	1. Promotion de l'activité physique	28
2. Extérieur	11	2. Bases juridiques	28
3. Hauteur de chute, espaces de chute et surfaces d'impact	12	Documentations techniques	29
4. Offres mobiles d'activité physique	13	Impressum	30
5. Les bons partenaires	13		
V. Action pédagogique au service de la sécurité	14		
1. Matériel et espace d'activité physique	14		
2. Taille et composition des groupes	14		
3. Des règles adaptées	14		
4. Observer, accompagner et intervenir	14		
5. Travail avec les parents	15		
VI. Considérations juridiques	16		
1. Devoir de garde et de surveillance	16		
2. Normes techniques	16		
3. Responsabilité du propriétaire de l'ouvrage	17		
4. Loi fédérale sur la sécurité des produits	17		

I. Introduction

Dans de nombreux contextes pédagogiques, l'activité physique fait partie du quotidien. Le présent guide se veut une aide pour trouver des réponses appropriées aux questions en matière de sécurité et de risques que soulève la promotion de l'activité physique.

1. Programmes d'activité physique

Les activités physiques font souvent partie intégrante de l'offre pédagogique dans les écoles (enfantines ou autres), les crèches, les groupes de jeu et les garderies. Elles ne se limitent pas aux cours de sport, mais font partie du quotidien. Grâce à l'omniprésence des offres d'activité physique, les enfants ont presque en tout temps la possibilité de bouger en s'amusant, ce qui favorise leur développement, et de répondre à leurs besoins en matière d'activité physique.

2. Promotion de l'activité physique et prévention des accidents

D'une manière générale, il faudrait toujours intégrer consciemment des mesures efficaces de prévention des accidents dans la promotion de l'activité physique.

Les enfants ont tendance à trouver intéressantes les activités pleines de défis. Celles-ci sont importantes pour leur développement, dans la mesure où elles leur permettent d'apprendre à mieux se connaître et également à mieux connaître leur environnement. Les adultes jugent cependant ces défis parfois (trop) dangereux et il n'est pas rare que leurs craintes conduisent à réduire excessivement la liberté de mouvement des enfants. Si, à première vue, cette attitude semble régler la question de la sécurité, elle limite cependant l'espace de jeu et d'expérimentation des enfants. Tant les attentes trop élevées que le manque de stimulation empêchent l'apprentissage. Un niveau d'exigences approprié est intéressant pour les enfants et primordial pour leur développement. Afin de tenir compte du développement naturel et individuel des enfants, les enseignants ou les encadrants doivent constamment réévaluer la situation: de quoi les enfants sont-ils capables? Dans quels domaines ont-ils besoin de soutien? Qu'est-ce qui est dangereux? Quelles limites faut-il poser? En outre, ils doivent créer un environnement sûr pour les activités physiques.

Il faut savoir que dans un cadre adapté la plupart des enfants sont en mesure d'évaluer correctement leurs compétences.

3. Objectifs et groupes cibles

Le présent guide se veut une aide pour trouver des réponses appropriées aux questions en matière de sécurité et de risques que soulève la promotion de l'activité physique, le but étant d'offrir aux enfants un environnement sûr dans lequel ils puissent bouger le plus possible.

Il s'agit d'une part de montrer aux personnes ayant une formation en pédagogie quels aspects techniques jouent un rôle dans la sécurité et d'autre part de sensibiliser les personnes ayant une formation technique aux aspects pédagogiques, de façon à parvenir à un dialogue fructueux entre les deux groupes cibles.

II. Promotion de l'activité physique

Tout le monde souhaite que les enfants soient en bonne santé. Or, l'activité physique est essentielle pour leur développement. Outre des activités physiques guidées, il est important de proposer aux enfants des activités physiques libres qui respectent leurs besoins individuels.

1. Les enfants veulent bouger

Quand les enfants bougent, ils ne font pas à proprement parler du sport. Pour eux, le corps est d'abord l'instrument grâce auquel ils peuvent découvrir le monde, apprendre à se connaître et entrer en contact avec les autres, tout cela en s'amusant. Ils veulent faire des expériences et satisfaire leur curiosité, tester leurs capacités et vaincre des défis. Ils imitent ce qu'ils observent chez les autres enfants et sont fascinés par certaines activités physiques, qu'elles soient passives (p. ex. faire de la balançoire) ou actives (p. ex. rouler à vélo).

La multiplicité d'activités physiques qui s'offrent à eux a presque automatiquement pour conséquence que les enfants bougent selon un niveau d'exigences approprié. Cela est important pour qu'ils se développent sainement. Les enfants ont donc besoin que les adultes mettent à leur disposition l'espace nécessaire pour bouger.

Les formes quotidiennes d'activité physique sont également importantes: aller à pied à l'école au lieu d'y être conduit en voiture, se promener en forêt, monter les escaliers au lieu de prendre l'ascenseur, voilà autant de façons simples et sans danger de surmonter la passivité physique.

2. Offres d'activités physiques libres

Dans le cadre des activités physiques guidées, l'enseignant ou l'encadrant demandent aux enfants de faire un exercice spécifique (p. ex. la culbute). Ces exercices sont tout à fait appropriés, et les enfants les apprécient. Chaque enfant a cependant ses activités de prédilection. À la différence des activités physiques guidées, les activités physiques libres permettent aux enfants de bouger en fonction de leurs aptitudes et de leurs propres idées. L'enseignant ou l'encadrant proposent des activités physiques qui conviennent à cette fin et mettent du matériel adéquat à disposition. Ce matériel peut être utilisé non seulement de la manière prévue, mais de multiples autres façons, ce qui est stimulant pour les enfants.

Il doit par ailleurs leur permettre d'évaluer et de comprendre l'effet de leurs actions. Il faut éviter toute forme de danger caché. Dans l'idéal, les enfants explorent attentivement les éléments nouveaux et complexes en présence de l'enseignant ou de l'encadrant, qui conviennent avec eux des règles d'utilisation. Plus les ressources en personnel encadrant sont limitées, plus les activités proposées doivent être simples et sécurisées.

Dans le cadre des activités physiques libres, les tâches de l'enseignant ou de l'encadrant changent. Ils se mettent en retrait pour laisser de la place à l'individualité des enfants, mais doivent être présents pour pouvoir réagir de manière appropriée. Ils sont donc appelés à faire preuve de tolérance tout en observant et en encadrant les enfants. Le dosage entre laisser-faire, encadrement et intervention doit se définir au cas par cas, tout comme les mesures nécessaires pour assurer la sécurité. Loin de limiter l'activité physique, le respect de mesures de sécurité de base la rend possible.



Illustration1
Quel plaisir d'exercer son équilibre!

III. Compétences en matière de risques

Les enfants qui possèdent des compétences en matière de risques savent ce qu'ils sont capables de faire sans se mettre ou sans mettre d'autres personnes en danger. Le développement de ces compétences est un processus de longue haleine qui peut être favorisé par des expériences adaptées.

1. Compétences en matière de risques

Les compétences en matière de risques comprennent la conscience des dangers et la capacité d'autogestion :

- La conscience des dangers est la capacité à percevoir ou à identifier les dangers et à les évaluer de manière appropriée.
- Par capacité d'autogestion, on entend la capacité à décider de la manière la plus sûre de faire face aux dangers et à adapter son comportement en conséquence.

Les enfants qui ont acquis ces compétences savent ce qu'ils sont capables de faire sans se mettre en danger. Lorsqu'ils sont confrontés à de nouveaux défis, ils les abordent avec prudence. Ils sentent quand ils doivent renoncer à un plan ou le modifier et quand ils doivent se sauver d'une situation périlleuse. Au besoin, ils demandent une aide ciblée ou modifient la situation de manière à pouvoir la gérer.

Il ne faut pas confondre compétences en matière de risques et compétences motrices. Les enfants qui ne sont pas très adroits sur le plan moteur peuvent être tout à fait capables d'évaluer correctement une situation et d'agir ou de réagir de manière appropriée compte tenu des risques. À l'inverse, des enfants adroits sur le plan moteur peuvent se surestimer et prendre de trop grands risques. Il est donc important que l'enseignant ou l'encadrant prennent en considération la capacité des enfants à percevoir les dangers et leur capacité à réagir à ces derniers de manière adaptée. Ils doivent s'occuper tout particulièrement des enfants dont l'une de ces capacités ou même les deux sont insuffisantes.

1.1 Conscience des dangers

Schématiquement, on peut distinguer deux niveaux de développement de la conscience des dangers.

- Conscience des dangers aigus: l'enfant n'identifie les risques liés à une situation que lorsqu'il est confronté à cette dernière.
- Anticipation des dangers: l'enfant identifie les risques qu'une situation peut comporter avant qu'ils ne surviennent.



Illustration 2
Compétences en matière de risques

Pour pouvoir évaluer les dangers, il faut d'une part être capable d'évaluer ses aptitudes et compétences et d'autre part tenir compte du contexte (autres enfants, infrastructure, etc.).

Il convient de souligner que le niveau de conscience des dangers dont un enfant fait preuve peut varier en fonction des situations. Dans des situations familières et simples, il parvient bien plus facilement à identifier et à évaluer les dangers que dans des situations inconnues ou trop complexes.

1.2 Capacité d'autogestion

Avec l'accumulation d'expérience et l'élargissement de l'éventail des comportements possibles, un enfant devient peu à peu capable de décider de la conduite adaptée face à un risque potentiel. Alors qu'on peut maîtriser les dangers mineurs, il s'agit de désamorcer les situations moyennement périlleuses en prenant des mesures adéquates et d'éviter les dangers graves. Il faut que l'enfant adopte effectivement la conduite qu'il juge appropriée. Les facteurs suivants peuvent cependant l'en empêcher:

- Pression extérieure: sous la pression du groupe ou l'influence de ses camarades, l'enfant peut s'engager dans des activités trop risquées, alors que ce n'était pas dans ses intentions.
- Motivations internes contraires: le principe de plaisir ou la paresse peuvent empêcher l'enfant de prendre des mesures préventives ou de changer de comportement.
- Détournement de l'attention: tout détournement de l'attention (lié p. ex. à du bruit ou à des événements soudains) peut compromettre la focalisation sur le comportement préventif.

2. Promotion du développement des compétences en matière de risques

Les compétences des enfants en matière de risques se développent en partie naturellement au fil de l'accumulation des expériences. Grâce à l'apprentissage par la découverte, aux succès et aux échecs, l'enfant apprend progressivement à évaluer correctement les situations. Il est important que les enfants puissent faire des expériences, mais dans un cadre bien délimité.

On peut favoriser le développement des compétences en matière de risques en examinant avec les enfants de nouvelles possibilités d'activité physique et en leur montrant les dangers qu'elles sont susceptibles de comporter et la manière dont ces derniers peuvent être gérés. En fixant des règles simples et claires, on peut apprendre aux enfants à gérer les risques et à s'en protéger de manière appropriée. Si on parle régulièrement des risques, il y a fort à parier que les enfants se signalent mutuellement les situations qui semblent dangereuses. Les compétences en matière de risques impliquent aussi que l'on peut décider et agir de manière autonome et adaptée à ses possibilités. Aussi est-il essentiel de donner aux enfants le courage de prendre des décisions impopulaires, comme de dire «non» quand tous leurs pairs les poussent à participer à une certaine activité. Les enfants doivent par ailleurs pouvoir puiser dans un répertoire de modèles de comportements adaptés pour être capables d'agir correctement dans des situations à risque modéré.

«Il est important que les enfants puissent faire des expériences, mais dans un cadre bien délimité.»



Illustration 3
Faire des expériences, favoriser le développement des compétences en matière de risques

IV. Sécurité technique

Les enfants doivent être protégés avant tout contre les dangers qu'ils n'identifient pas ou que difficilement et qui sont susceptibles de causer de graves blessures. Une conception réfléchie des espaces dédiés à l'activité physique permet de contribuer grandement à la sécurité.

De nombreux dangers cachés peuvent être éliminés ou du moins atténués par des mesures techniques ou architecturales.

1. Intérieur

Les possibilités d'activité physique en intérieur sont importantes pour que les enfants puissent se dépenser physiquement même par mauvais temps (pluie, froid, etc.). Les mesures de base suivantes contribuent à la sécurité:

- Veiller à ce que les garde-corps respectent les normes.
- Équiper tous les escaliers de mains courantes, y compris, idéalement, de mains courantes pour les enfants
- Utiliser du verre de sécurité pour les portes et les parois vitrées
- Poser éventuellement un film de sécurité sur les fenêtres
- Installer des dispositifs de sécurité empêchant l'ouverture accidentelle des fenêtres aux étages supérieurs
- Éviter de placer près des fenêtres des meubles sur lesquels on peut grimper (canapé, chaise, etc.)
- Placer les luminaires et autres installations électriques hors de portée des enfants
- Éviter les éléments d'aménagement comportant des arêtes vives
- Fixer solidement les étagères et autres meubles pour éviter qu'ils ne basculent
- Sécuriser les prises électriques
- Utiliser des matelas et des tissus difficilement inflammables

En cas d'installation fixe d'équipements d'activité physique, tels que murs d'escalade, espaliers, tobog-

ans ou filets, il faut respecter de hautes exigences techniques. Ces équipements doivent être sélectionnés soigneusement et, idéalement, être installés par des professionnels.

- Choisir leur emplacement de telle façon que les encadrants puissent toujours voir les enfants et les rejoindre facilement et rapidement s'ils ont besoin d'aide
- Recouvrir les coins, les arêtes, les installations de chauffage, les lavabos, etc. par des protège-coins, de grosses couvertures, des coussins ou de toute autre manière; fixer ces éléments de protection de sorte qu'ils ne puissent pas glisser
- Veiller à ce qu'il n'y ait aucun point d'accrochage ou de coincement (surtout pour la tête et les extrémités), que ce soit au niveau des équipements mêmes ou entre ces derniers et les parois, plafonds et fenêtres (les risques de strangulation doivent être complètement exclus)

2. Extérieur

Il est très important pour le développement des enfants de leur offrir des possibilités stimulantes de bouger et de faire des expériences dans la nature. Lors de l'aménagement des espaces extérieurs, il convient de veiller aux points suivants (pour plus de renseignements, voir notamment la documentation technique du BPA consacrée aux aires de jeux):

- Séparer les espaces extérieurs et les jardins des rues, parkings, lignes de chemin de fer, eaux profondes, fossés et autres endroits dangereux par des installations efficaces (haies, clôtures, murs, etc.)
- Éviter les clôtures pointues, les fils barbelés et les points de coincement
- Éviter les plantes épineuses et celles qui ont des fleurs, des fruits ou des feuilles toxiques

Les enfants doivent pouvoir expérimenter l'eau de différentes manières. En raison du risque de noyade,

«En raison du risque de noyade, la profondeur des points d'eau accessibles dans les aires de jeux doit être limitée à 20 cm.»

la profondeur des points d'eau accessibles dans les aires de jeux doit être limitée à 20 cm.

En ce qui concerne les équipements fixes des aires de jeux, tels que les toboggans, les balançoires, les structures de grimpe ou les maisonnettes de jeu, il s'agit de veiller aux points suivants:

- Utiliser exclusivement des équipements et des revêtements de sol qui satisfont aux exigences de la norme SN EN 1176
- Veiller à ce qu'un professionnel assure l'entretien et la conservation des équipements

3. Hauteur de chute, espaces de chute et surfaces d'impact

Les équipements d'activité physique peuvent être installés sans mesure de protection particulière s'ils

ne font pas plus de 0,6 m de haut. S'ils sont plus hauts, il faut impérativement prévoir des tapis amortissants. Le risque de blessures graves augmente considérablement à partir d'une hauteur de chute de 1,5 m. Limiter la hauteur de chute des équipements d'activité physique constitue donc une mesure simple et efficace pour éviter les accidents graves. Cela n'empêche pas de concevoir des installations attrayantes. Les enfants ont tendance à passer l'essentiel de leur temps sur les équipements les plus exigeants. Par exemple, ils apprécient les constructions instables qui favorisent la coordination sans comporter de risque lié à leur hauteur. Les espaces de chute et les surfaces d'impact doivent assurer une certaine protection aux enfants en cas de chute.

- Maintenir les espaces de chute (idéalement d'une largeur minimale de 1,5 m, voir ci-dessus) libres (de jouets, de cailloux, de personnes, etc.)



Illustration 4
Jeux d'eau

- Limiter la hauteur de chute; si celle-ci dépasse 0,6 m, recouvrir le sol de tapis de gymnastique, etc. (de vieux matelas peuvent aussi faire l'affaire) et éviter les hauteurs de chute supérieures à 1,5 m

4. Offres mobiles d'activité physique

De manière générale, il convient de respecter les mêmes mesures de sécurité pour les offres mobiles d'activité physique que pour les offres liées à des équipements fixes (en particulier en ce qui concerne l'espace libre, les hauteurs et les espaces de chute, les points de coincement, la stabilité des installations). Pour les offres mobiles, le choix de l'emplacement est particulièrement important et doit être réévalué lors de toute modification de l'offre.

Des mesures de sécurité supplémentaires doivent être prises dans les vestiaires:

- Recouvrir les crochets pour vêtements de balles en mousse ou de vieilles balles de tennis
- Placer les éléments destinés à l'activité physique à une distance suffisante des portes d'entrée / portes vitrées

Les escaliers constituent un élément qui convient bien par exemple pour monter et descendre en rampant. Il faut cependant éviter d'y installer des équipements sur la rampe ou au mur. Les chutes, même de faible hauteur, sur les arêtes des marches peuvent en effet entraîner des blessures graves.

5. Les bons partenaires

Les éléments tels que les poutres et les plafonds doivent être examinés par un professionnel de la construction. Les dispositifs de suspension au plafond et aux murs doivent avoir une capacité de charge suffisante et les crochets ne doivent en aucun cas se détacher. Il faut régulièrement en contrôler la solidité. Il est recommandé de faire installer les équipements par des professionnels.

Si des transformations du bâtiment ou l'installation d'équipements d'activité physique ou de jeu sont envisagées, il est recommandé d'associer le concierge et la gérance à la conception et à la réalisation des travaux, car ils assurent généralement l'entretien. Selon les situations, le délégué BPA à la sécurité de la commune concernée peut fournir aux interlocuteurs des indications utiles ainsi que des brochures du BPA. La commune ou l'autorité scolaire compétente peuvent renseigner sur les autorisations nécessaires pour des travaux de transformation.

V. Action pédagogique au service de la sécurité

Une pédagogie soucieuse de la sécurité revêt une importance primordiale dans le cadre de la promotion de l'activité physique. Pour respecter le développement libre et individuel des enfants, les enseignants et les encadrants doivent faire preuve de vigilance et adapter leurs (ré)actions à la situation.

Parmi les facteurs déterminants pour la sécurité des activités physiques, on compte le choix d'un matériel approprié, une conception judicieuse des offres d'activités physiques libres, les compétences des enfants, la composition des groupes, la définition de règles adaptées, l'observation des enfants et le recours, lorsque cela est nécessaire, à des interventions spécifiques et à un travail avec les parents. Les enseignants et les encadrants devraient faire preuve de prévoyance et anticiper les changements possibles.

1. Matériel et espace d'activité physique

Lors de la conception des offres d'activités physiques libres, il faut non seulement tenir compte des aspects techniques de la sécurité (chap. IV), mais aussi faire un choix et un usage réfléchis du matériel.

- Choisir les nouveaux équipements ou matériel de jeu en veillant à ce qu'ils soient adaptés aux enfants auxquels ils sont destinés
- Apprendre aux enfants comment utiliser les équipements et le matériel de jeu en toute sécurité (les tester et les étudier avec eux du point de vue à la fois des activités physiques qu'ils permettent et des risques de blessures qu'ils comportent)
- Apprendre aux enfants comment prendre eux-mêmes des mesures de sécurité toutes simples (utilisation de tapis en mousse, protection des crochets pour vêtements, etc.)

2. Taille et composition des groupes

C'est souvent lorsqu'un grand nombre d'enfants se trouvent dans un espace restreint que des situations dangereuses surviennent. Ils sont distraits par leurs pairs et leur concentration en pâtit. En outre, les enfants veulent plaire aux autres enfants. Le seul fait d'être observés par des enfants du même âge peut les conduire à faire preuve de témérité.

- Évaluer combien d'enfants peuvent jouer en même temps dans un espace donné sans se déranger ou se mettre mutuellement en danger

- Former des groupes d'enfants qui ne s'incitent pas entre eux à entreprendre des activités dangereuses et qui ne se dérangent pas les uns les autres
- Surveiller la dynamique de groupe et intervenir en cas de besoin

3. Des règles adaptées

Les règles sont à définir en fonction des locaux, du matériel et du groupe d'enfants concerné.

- Définir quelques règles simples et claires, si possible avec les enfants
- Rendre les règles visibles (au moyen de symboles ou de phrases simples)
- Exiger le respect systématique des règles

4. Observer, accompagner et intervenir

L'**observation et l'accompagnement** des enfants sont particulièrement importants dans le cadre des offres d'activités physiques libres. Il s'agit d'encourager les enfants trop prudents et de surveiller ceux qui ont tendance à être téméraires, de façon à promouvoir les compétences motrices et les compétences en matière de risques de tous les enfants tout en s'acquittant des devoirs de garde et de surveillance.

Les **interventions directives** interrompent le jeu et permettent d'aborder une situation directement et de manière ciblée avec les enfants ou de remédier à un problème de sécurité d'ordre technique. Lorsqu'ils interviennent de façon directive, l'enseignant ou l'encadrant doivent éviter d'effrayer les enfants, afin de ne pas les déconcentrer. Dans certains cas, une intervention trop abrupte peut en effet compromettre la sécurité au lieu de la garantir.



Illustration 5
Intervention d'accompagnement

Les enfants se rendent compte des **interventions d'accompagnement** mais ne les perçoivent pas comme une interruption de leur activité. Ces interventions peuvent être verbales ou non verbales. Dans le premier cas, l'enseignant ou l'encadrant sont présents sans rien dire. Ils peuvent par exemple tendre la main à l'enfant (qui est libre de la prendre ou non), redresser une planche ou encore déplier entièrement l'échelle double. Dans le second cas, ils cherchent à nouer un dialogue avec l'enfant, en lui disant par exemple «Tu es très courageux!» ou «As-tu besoin d'aide?» Ces invitations au dialogue constituent une manière d'encourager et d'accompagner l'enfant sans interrompre son activité. Les réactions de l'enfant permettent de mieux évaluer la situation et, le cas échéant, de procéder à d'autres interventions. L'enseignant ou l'encadrant peuvent aller encore un peu plus loin en essayant de prendre part au jeu et d'influencer l'activité de l'enfant par ce biais, par exemple en proposant d'intégrer au jeu une planche, un panier ou une corde.

Lors d'une **intervention attentiste**, l'enseignant ou l'encadrant se tiennent à proximité de l'enfant afin, par exemple, de pouvoir éviter le pire si tout à coup il tombait. Dans un tel cas, l'enfant ne remarque l'intervention qu'en cas de chute. Si nécessaire, la situation est discutée.

5. Travail avec les parents

Il arrive que les parents n'aient pas connu dans leur enfance des offres d'activités physiques libres, ce qui peut susciter chez eux des réticences ou même des peurs susceptibles d'être transmises à leur enfant. On peut rassurer ces parents en les informant sur les avantages et le principe de ces activités. Une mesure particulièrement efficace consiste à leur donner la possibilité d'observer leur enfant, de constater son envie de bouger et de voir ce dont il est capable, par exemple lors d'une matinée de jeu en commun.

VI. Considérations juridiques

1. Devoir de garde et de surveillance

Les enseignants et les encadrants des écoles (enfantines ou autres), crèches, garderies et groupes de jeu ont un devoir de garde envers les enfants et adolescents qui leur sont confiés et sont donc responsables de leur intégrité. Cela implique notamment de les surveiller et de prendre des mesures afin de les protéger.

En vertu de leur devoir de diligence, les enseignants et les encadrants doivent par ailleurs veiller, dans les limites de leurs possibilités, à ce que les enfants et adolescents qui leur sont confiés ne causent pas de dommages. Il n'est guère possible de définir de manière générale la mesure de la diligence dont ils doivent faire preuve dans le cadre de leur tâche de surveillance. Elle dépend du contexte et de différents facteurs (tels que le genre d'activité, l'âge, le stade de développement ou le caractère de l'enfant).

Les enseignants et les encadrants qui planifient avec soin et en faisant preuve de prévoyance, surveillent attentivement les enfants qui leur sont confiés, respectent les directives et règlements de leurs supérieurs tout comme les règles déontologiques remplissent l'essentiel de leur devoir de diligence. Le document «Verantwortlichkeit und Haftpflicht der Lehrpersonen» publié par l'Association faïtière des enseignantes et des enseignants suisses (disponible uniquement en allemand) contient des informations complémentaires.

2. Normes techniques

Les bâtiments des écoles (enfantines ou autres), crèches, garderies et groupes de jeu doivent satisfaire aux dispositions et exigences de qualité cantonales et communales. Les législations sur les constructions comprennent une série de dispositions relatives à la sécurité dans l'habitat et dans les bâtiments publics, dont certaines renvoient directement ou indirectement à des normes techniques.

Les normes techniques n'ont pas force obligatoire. À la différence des prescriptions étatiques, elles sont en principe appliquées sur une base volontaire, ce qui ne veut pas dire qu'on peut les ignorer. Elles peuvent en effet très bien acquérir une portée juridique. Tel est notamment le cas des normes techniques auxquelles il est fait référence dans une loi ou une ordonnance, que des contrats de droit privé déclarent comme étant contraignantes pour les parties ou encore qui sont utilisées pour préciser des notions juridiques floues, telles que les notions d'état de la technique et de règles de l'art de construire. En outre, les tribunaux peuvent, dans des procédures pénales ou en dommages-intérêts, se fonder sur les normes techniques et les recommandations d'organisations privées reconnues pour juger de la diligence requise. C'est pourquoi il est recommandé de respecter les normes techniques pertinentes ainsi que les recommandations des organisations reconnues.

3. Responsabilité du propriétaire de l'ouvrage

Selon l'art. 58 du code des obligations (CO; RS 220), le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien. Il doit ainsi garantir que l'état et le fonctionnement de son ouvrage ne mettent rien ni personne en danger. Lorsque la conception ou le fonctionnement de l'ouvrage ne sont pas sûrs, on est en présence d'un défaut. Celui-ci peut résulter d'une installation défectueuse, d'une erreur de construction ou d'un mauvais entretien. La responsabilité du propriétaire d'un ouvrage (p. ex. le responsable d'une école) est une responsabilité dite causale: elle ne présuppose pas de faute de sa part. En règle générale, le propriétaire n'est dégagé de sa responsabilité que s'il peut prouver qu'il a pris toutes les mesures de sécurité objectivement nécessaires et raisonnablement exigibles lors de la construction et de l'entretien de l'ouvrage.

4. Loi fédérale sur la sécurité des produits

Selon la loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro; RS 930.11), les produits doivent être conformes aux exigences essentielles en matière de santé et de sécurité ou correspondre à l'état des connaissances et de la technique. Seuls peuvent être mis sur le marché ou à la disposition de tiers les produits qui présentent un risque nul ou minime pour la santé ou la sécurité des utilisateurs ou de tiers lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles. La LSPro concerne principalement les responsables de la mise sur le marché, c'est-à-dire avant tout les producteurs, les importateurs et les distributeurs. Une école ou une commune qui met à disposition du matériel destiné à l'activité physique sont également considérées comme responsables de la mise sur le marché au sens de la LSPro. Les écoles sont donc également tenues de mettre uniquement des produits sûrs à la disposition des personnes qui les utiliseront.

VII. Faire rimer activité physique et sécurité dans la pratique

La promotion de l'activité physique des enfants se situe à la frontière entre pédagogie et prévention des accidents. Il s'agit pour les enseignants et les encadrants de favoriser le développement tout en limitant autant que possible les risques et les dangers.

Les enseignants et les encadrants veulent et doivent encourager le développement des enfants, d'une part, et les protéger contre d'éventuelles blessures, d'autre part. Ils doivent donc préparer et accompagner les séquences d'activité physique très attentivement, comme expliqué plus haut.

Les activités physiques ludiques mais aussi stimulantes sont appréciées des enfants. Elles sont bénéfiques pour leur santé et leur permettent d'apprendre à mieux se connaître et à mieux connaître leur environnement, ce qui favorise le développement des compétences en matière de risques. Cependant, malgré toutes les mesures de prévention des accidents, les activités physiques comportent toujours un risque résiduel. Ce risque est acceptable dès lors qu'il n'expose pas l'enfant à des blessures ou des séquelles graves (p. ex. des blessures à la tête ou au dos, des fractures complexes).

Pour des raisons inhérentes au processus de développement, on ne peut attendre des enfants qu'ils disposent de compétences suffisantes en matière de risques. Les enseignants et les encadrants doivent donc intervenir à titre compensatoire lorsqu'un enfant adopte un comportement risqué qui le met lui-même ou qui met d'autres personnes en danger. Dans la pratique, les trois questions suivantes aident à définir les mesures préventives nécessaires:

Que peut-il arriver?

Pourquoi cela peut-il arriver?

Comment cela peut-il être évité?

Ces trois questions doivent permettre aux enseignants et aux encadrants de redéfinir régulièrement ce qui peut ou doit être fait concrètement pour promouvoir les compétences en matière de risques ou pour prévenir les accidents.

Le présent chapitre est consacré à des remarques générales sur ces trois questions. Le chapitre VIII contient des exemples de situations concrètes.

1. Que peut-il arriver?

La question des risques de blessures est très importante pour que les enseignants et les encadrants puissent (ré)agir préventivement de manière efficace. Elle doit guider leur attention et contribuer ce faisant à la prévention des accidents. Les activités susceptibles d'entraîner des blessures graves doivent être exclues dès le départ ou adaptées de telle manière que le degré de gravité des blessures qu'elles risquent de causer soit acceptable.

La statistique des accidents graves révèle qu'il y a peu d'accidents graves dans les écoles (enfantines ou autres), les crèches, les groupes de jeu et les garderies. Malheureusement, on ne dispose pas en Suisse de chiffres détaillés concernant les accidents des enfants, en particulier concernant ceux qui sont liés à la promotion de l'activité physique.

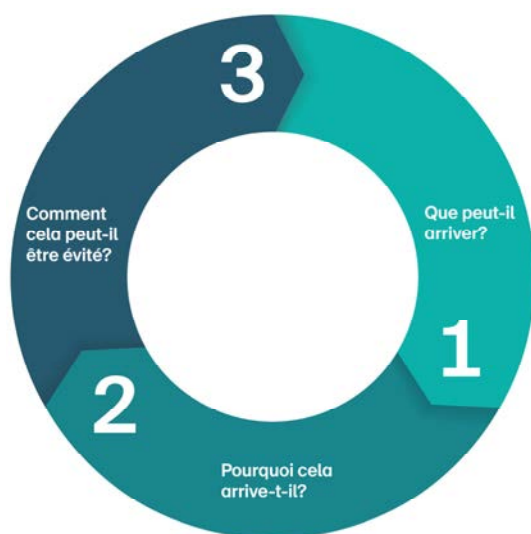


Illustration 6
Questions relatives à la sécurité

Selon l'extrapolation actuelle du BPA (Status 2019), environ la moitié des accidents touchant les enfants dans l'habitat, durant les loisirs ou à l'école sont des chutes de toutes sortes. À noter que les chutes d'une certaine hauteur sont liées à un risque particulièrement élevé de blessures. Les autres accidents incluent des collisions (avec des personnes ou des objets), des coupures et des membres coincés, qui peuvent donner lieu à des écorchures, des contusions, des écrasements et, dans les cas graves, des fractures ou des commotions cérébrales.

Une chose est sûre: le risque d'accident augmente lorsque l'activité physique est activement encouragée. Cette affirmation doit cependant être nuancée. En effet, certains indices laissent penser que des activités peu intenses n'ont aucun lien avec le risque de blessures ou peuvent même avoir un effet protecteur, tandis que des activités sportives fréquentes et intenses renforcent le risque de fractures. L'expérience montre que les activités physiques augmentent en particulier le nombre de chutes et de collisions.

2. Pourquoi cela peut-il arriver?

Aborder la deuxième question, qui porte sur les causes des accidents, permet d'informer les enseignants et les encadrants sur les mesures préventives à prendre.

Les accidents peuvent avoir des causes très variées. La plupart du temps, ils résultent d'une conjonction de facteurs négatifs (p. ex. mauvais entretien des équipements, enfant en petite forme, encadrement insuffisant). Les facteurs d'influence peuvent être classés dans trois catégories: environnement, enfant / groupe et enseignant / encadrant.

2.1 Environnement

Par environnement, on entend le contexte spatial, les équipements et le matériel, mais aussi les facteurs extérieurs tels que le trafic ou les conditions météorologiques. Pour les enfants, les enseignants et les encadrants, il n'est pas toujours facile d'évaluer

l'influence de l'environnement sur la sécurité ni de la modifier. Des risques calculables offrent cependant de précieuses occasions d'apprentissage. Les passerelles branlantes, par exemple, fascinent les enfants et constituent un défi, tout en présentant des risques qu'ils peuvent généralement bien évaluer. Les dispositifs ne doivent donc pas tous être complètement stables. Ce qui compte, c'est que les enfants soient en mesure d'évaluer les dangers que recèle l'environnement et peut-être même de les intégrer au jeu.

2.2 Enfant / groupe

Les enfants influencent leur propre sécurité par le comportement qu'ils adoptent dans une situation donnée. Celui-ci dépend de facteurs émotionnels (affectifs), cognitifs (mentaux), moteurs (physiques) et sociaux. L'humeur du moment, les constellations sociales et la dynamique de groupe ont une grande influence sur les enfants.

Il est également important de savoir dans quelle mesure une certaine activité constitue un défi adéquat pour l'enfant. Dans une même situation, certains enfants éprouveront de la difficulté ou, selon le niveau de stress, se sentiront même complètement dépassés, tandis que d'autres s'ennuieront et se tourneront vers des activités leur paraissant plus excitantes, comme faire le pitre, provoquer des camarades, utiliser le matériel de manière inappropriée ou tout autre comportement perturbateur.

Enfin, la sécurité dépend de la capacité de l'enfant à évaluer correctement ses capacités dans une situation donnée. C'est lorsque personne ne le déconcentre, que l'environnement lui est familier et que le matériel ou l'installation ne présentent pas de difficultés cachées que cette évaluation est la plus facile.

2.3 Enseignant / encadrant

Par leur comportement et éventuellement par leurs craintes, les enseignants ou les encadrants influent également sur la sécurité des enfants. Ils conçoivent et mettent en place des situations d'apprentissage

et proposent ainsi des activités physiques dans lesquelles les enfants trouvent des défis à leur mesure, qu'ils trouvent ennuyeuses ou face auxquelles ils se sentent dépassés. Les enseignants ou les encadrants donnent des impulsions si nécessaire et suivent les enfants dans leurs activités. Si, par peur d'un accident, ils les accompagnent trop étroitement et limitent trop fortement les possibilités de varier le jeu, les enfants peuvent moins bien s'épanouir et faire moins d'expériences. Fixer de telles limites est a priori favorable à la sécurité, mais cela peut entraver le développement des compétences en matière de risques.

3. Comment cela peut-il être évité?

Après s'être penché sur les risques d'accident et de blessures liés à une situation donnée et sur leurs sources, il s'agit de se demander quelles mesures préventives peuvent être mises en œuvre.

Remarque: les enseignants et les encadrants sont soumis à un devoir de garde et de surveillance (cf. chap. VI) et sont donc tenus de prendre des mesures visant à éviter les blessures prévisibles et graves.

De nombreuses mesures de sécurité peuvent être prises bien avant la séquence d'activité physique. Une bonne préparation et une bonne planification permettent de faire le nécessaire pour que l'environnement dans lequel l'activité physique se déroulera soit sûr (emplacement, équipements, matériel). Bien préparer la séquence facilite la tâche d'encadrement le moment venu.

Pendant la séquence d'activité physique, l'enseignant ou l'encadrant doivent être constamment vigilants et intervenir d'une manière adaptée à la situation. Il s'agit d'observer continuellement les facteurs d'influence «environnement», «enfant / groupe» et «enseignant / encadrant» et, au besoin, de les modifier ou de les influencer au moyen de mesures adéquates (cf. Tableau 1).

L'évaluation a posteriori de la séquence d'activité physique fait partie de la préparation. Elle permet en effet de tirer des leçons pour la prochaine séquence. C'est lorsqu'on a encore une situation en tête qu'il est le plus facile de tirer des enseignements pour l'avenir et d'identifier les possibilités d'action. Par exemple, il convient d'enlever, de remplacer ou de réparer les éléments défectueux le plus vite possible. Ce faisant, on commence déjà à préparer la prochaine séquence d'activité physique.

Tableau 1: Comment est-il possible de l'éviter?

Facteur d'influence	Aspects à prendre en compte	Mesures possibles
Environnement	Météo, nature, itinéraire, jeu / espace d'activité physique, infrastructure, appareils, matériel, température de l'eau, équipement, prescriptions, lois, normes, instructions, distractions, etc.	• Rester attentif à la météo; si le temps change (p. ex. orage), interrompre ou abandonner les activités en plein air; les annuler éventuellement à l'avance • Contrôler les équipements / le matériel: réparer les dommages et éventuellement enlever ou ne pas utiliser l'équipement / le matériel • Contrôler les installations (montage sûr), supprimer les points de coincement pour la tête, le cou et les doigts (p. ex. recouvrir les interstices dangereux entre l'installation et les murs ou le plafond) • Prévoir suffisamment d'espace lors de l'installation d'éléments destinés à l'activité physique (env. 1,5 m d'écart par rapport aux autres objets); limiter les risques liés aux arêtes, crochets, coins au moyen de mesures adaptées • Évaluer la nature du sol dans l'espace de chute: jusqu'à une hauteur de chute de 0,6 m, les activités sont possibles sans protection; si la hauteur de chute est supérieure, installer un tapis de protection et limiter la hauteur de chute à 1,5 m • Enlever les objets de l'espace de chute; bloquer éventuellement l'accès aux pièces et cours d'eau • Respect des normes
Enfant / groupe	Nombre d'enfants participant à l'activité physique, âge, capacités particulières (préexistantes) dans l'activité concernée et au niveau des interactions sociales, compétences individuelles en matière de risques / comportement individuel face au risque, handicaps, compréhension / respect des règles, etc.	• Bien organiser l'espace de jeu / d'activité physique, p. ex. séparer spatialement les enfants qui courent de ceux qui font des exercices d'équilibre • Accompagner et éventuellement freiner les enfants qui se surestiment, encourager ceux qui sont trop craintifs, prévoir des variantes plus simples / plus compliquées de chaque activité • Observer / évaluer l'humeur / la forme de chaque enfant, tenir compte également de l'humeur / la forme du groupe, interrompre l'activité si nécessaire • Exiger constamment le respect des règles, intervenir en cas de non-respect
Enseignant / encadrant	Aptitudes / connaissances, état d'esprit, compétences personnelles en matière de risques / comportement personnel face au risque, formation, expérience, mode / méthode d'enseignement privilégié/e, organisation, règles (du jeu) (introduction et application), etc.	• Prendre la préparation / le suivi au sérieux, même si l'on a beaucoup d'expérience • Vérifier en permanence sa propre attention / présence • Se positionner correctement dans l'espace, de façon à pouvoir intervenir si nécessaire • Réduire ses attentes / ambitions, les adapter aux possibilités des enfants • Vérifier constamment qu'on est prêt à assumer ses responsabilités • Interrompre l'activité quand les limites sont dépassées • Expliquer clairement la forme d'organisation et les règles du jeu applicables, en tenant compte du niveau de développement des enfants, en exiger le respect et vérifier régulièrement qu'elles sont respectées

VIII. Exemples

Trois situations de jeu ou d'activité physique sont décrites ci-après à titre d'exemple.

Chaque situation est analysée sur la base des trois questions «Que peut-il arriver?», «Pourquoi cela peut-il arriver?», «Comment cela peut-il être évité?», en tenant compte des trois facteurs d'influence «environnement», «enfant / groupe» et «enseignant / encadrant». Les listes ne sont pas exhaustives.

La présente documentation se concentre sur la prévention des accidents. Tous les exemples choisis offrent naturellement un vaste potentiel de développement pour les enfants. Celui-ci n'est cependant pas abordé ici (pour cet aspect, voir la littérature concernant la promotion de l'activité physique).

1. Pont

La photo montre un pont qui permet diverses combinaisons et dont les différents éléments s'ajustent parfaitement. La hauteur et l'inclinaison de la planche sont variables. Il est possible de créer des situations comparables avec des caisses, des échelles doubles ou des planches: ces trois types d'éléments offrent des possibilités d'utilisation et de combinaison encore plus variées, mais n'assurent pas la même stabilité. Ce fait peut être particulièrement intéressant pour les enfants, mais il doit être pris en compte dans l'évaluation de la situation.

Dans le cas présent, l'enseignant ou l'encadrant a renoncé à installer un tapis de protection. Les enfants ne sont ainsi pas tentés de sauter de la planche. L'évaluation doit tenir compte non seulement des enfants sur le pont, mais également de ceux qui sont sur l'échelle.



Illustration 7
Exemple de pont

Que peut-il arriver?

- Chute de l'échelle ou du pont
- Collision, p. ex. avec des enfants qui courent
- Coincement de doigts

Pourquoi cela peut-il arriver?

- Certains éléments du pont sont endommagés
- L'échelle n'est pas complètement dépliée
- Le montage du pont ou de certains de ses éléments n'est pas assez sûr
- L'espace de chute est encombré par des objets
- Les enfants ne portent pas de chaussettes / pantoufles antidérapantes
- Les enfants ne sont pas en mesure de grimper par-dessus le sommet de l'échelle
- Les enfants sont turbulents, font des «acrobaties» lorsqu'ils passent par-dessus le haut de l'échelle ou sur le pont
- Trop d'enfants: ils se gênent ou se poussent mutuellement
- Organisation défavorable: des enfants courent à proximité
- Baisse de concentration due au fait de devoir attendre
- Les enfants se déconcentrent ou se dérangent les uns les autres
- L'enseignant / l'encadrant n'a pas contrôlé la construction du pont

Comment cela peut-il être évité?

- Remplacer les éléments défectueux
- Améliorer la construction: déplier l'échelle complètement, remettre en place ou assembler les éléments (déplacés)
- Enlever les objets qui encombrant l'espace de chute
- Attirer l'attention des enfants sur les dangers potentiels
- Attribuer un coin différent aux enfants qui se sentent dépassés ou les aider pour les exercices d'équilibre ou pour passer par-dessus le sommet de l'échelle
- Prévoir un exercice supplémentaire pour les enfants plus courageux ou plus doués
- Diriger les enfants qui courent vers un autre endroit pour jouer
- Faire porter aux enfants des chaussettes / pantoufles antidérapantes
- Réduire le nombre d'enfants
- Faire appliquer les règles qui ont été convenues
- Si l'on n'a pas de vue d'ensemble de la situation, interrompre le jeu pour en acquérir une
- Vérifier si le degré d'attention / de surveillance est suffisant

2. Tour

La photo montre l'espace extérieur d'une école à horaire continu. Des rondins de différentes tailles sont à la disposition des enfants. Ils peuvent être employés et se combiner de diverses manières. Le garçon figurant sur la photo a choisi un défi particulier: il a combiné plusieurs rondins pour former une tour. Le côté branlant de la construction fait partie du défi choisi. La tour est posée sur de l'herbe.

Information complémentaire: le garçon a toujours été conscient de la difficulté de son entreprise. Il était concentré et prêt à voir la tour s'effondrer à tout moment.



Illustration 8
Exemple de tour

Que peut-il arriver?

- Chute du haut de la tour
- Faux pas à l'atterrissage
- Réception brutale

Pourquoi cela peut-il arriver?

- L'équipement de jeu est trop exigeant pour l'enfant
- Le garçon est déconcentré / distrait
- Le garçon est dérangé par quelqu'un
- L'espace de chute est encombré par des objets (p. ex. des rondins tombés par terre)
- L'espace de chute n'est pas adapté pour un atterrissage d'une telle hauteur (p. ex. en raison d'aspérités, de la nature du sol)

Comment cela peut-il être évité?

- Déplacer la tour sur une pelouse plane
- Enlever les objets de l'espace de chute
- Attirer préalablement l'attention du garçon sur les dangers que l'activité choisie comporte
- Recourir à une intervention directive ou d'accompagnement (aide, cf. chap. V.4)
- Ne permettre cette activité qu'à des enfants évaluant correctement leurs compétences et très habiles sur le plan moteur
- Interrompre l'activité si l'enfant semble déconcentré
- Éviter toute réaction brusque, pour ne pas déconcentrer le garçon

3. Forêt

La photo montre des élèves d'une école enfantine qui passent une matinée en forêt. La forêt et les autres espaces naturels sont à considérer comme un environnement propice à des activités physiques libres. On y trouve en effet une multitude d'objets, de structures et d'espaces qui peuvent être utilisés pour des activités physiques.

Les trois enfants sont assis et s'occupent calmement. Le danger vient de la différence de hauteur: les enfants peuvent tomber d'assez haut. Par ailleurs, l'enfant assis en contrebas se trouve dans l'espace de chute.



Illustration 9
Exemple de forêt

Que peut-il arriver?

- Chute de bouts de bois
- Chute des enfants assis en hauteur
- Chute sur l'enfant assis en bas

Pourquoi cela peut-il arriver?

- Le sol est glissant / humide; la pluie commence à tomber
- Les enfants sont déconcentrés ou se dérangent mutuellement
- Les enfants ne respectent pas les règles qui ont été convenues
- L'espace de chute n'est pas libre (il est occupé par un enfant)

Comment cela peut-il être évité?

- Tenir compte de la météo / des conditions environnementales: si le terrain est mouillé ou glissant, interdire l'activité ou l'interrompre
- Attirer préalablement l'attention des enfants sur les dangers que l'activité choisie comporte
- Interdire aux enfants de faire les pitres ou leur proposer d'autres jeux / activités (intervention directive ou d'accompagnement)
- Interdire qu'un enfant se trouve en bas si un autre est en haut
- Faire appliquer systématiquement les règles convenues
- Aide d'accompagnement: p. ex. indiquer le risque de chute aux enfants assis en haut et les dangers potentiels à celui qui est en bas

Notes

IX. Bibliographie et littérature conseillée

1. Promotion de l'activité physique

Baumann H, Baumann E. *Mut tut gut! Bewegen, riskieren, erleben auf der Basisstufe*. 7^e édition, révisée. Lenzburg: muttutgut.ch; 2016.

Beins HJ, Cox S. «Die spielen ja nur!?!»: *Psychomotorik in der Kindergartenpraxis*. 2^e édition. Dortmund: Borgmann; 2002.

Bureau de prévention des accidents BPA. *Status 2019: statistique des accidents non professionnels et du niveau de sécurité en Suisse; circulation routière, sport, habitat et loisirs*. Berne: BPA; 2019. DOI: 10.13100/BFU.2.360.02.

Office fédéral du sport OFSPO. *Jeunesse+Sport - le programme d'encouragement du sport de la Confédération*. www.jeunesseetsport.ch. Consulté le 1.10.2019.

Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW. *Kinder in Bewegung*. www.kinder-in-bewegung.ch. Consulté le 1.10.2019.

Högger D. *Kinder in Bewegung: Impulse für offene Bewegungssettings im Unterricht*. 1^{re} édition. Hölstein: LCH Lehrmittel 4bis8; 2009.

Martin-Diener E, Brügger O, Martin B. *Promotion de l'activité physique et prévention des accidents: vue d'ensemble*. Berne: Bureau de prévention des accidents BPA; Office fédéral de la santé publique OFSP; Promotion Santé Suisse; Public Health Suisse; Société Suisse de Médecine du Sport SSMS; SuvaLiv - Vos loisirs en sécurité; 2012. Document de base pour la Suisse; 2.090.

Miedzinski K, Fischer K. *Die neue Bewegungsbaustelle: Lernen mit Kopf, Herz, Hand und Fuss - Modell bewegungsorientierter Entwicklungsförderung*. 3^e édition. Dortmund: Borgmann Media; 2014.

RADIX Fondation suisse pour la santé. *Purzelbaum Schweiz*. radix.ch/Ecoles-en-sante/Mouvement-et-alimentation/Purzelbaum/P2uDQ. Consulté le 1.10.2019.

Schwarzer A. *Natur und Bewegung: Naturorientierte Fortbildungen - Beratung für Waldkindergärten - Psychomotorik im Wald*. naturundbewegung.de. Consulté le 1.10.2019.

Swiss Olympic. *L'école bouge*. schulebewegt.ch/fr. Consulté le 1.10.2019.

Zahner L, Pühse U, Stüssi C et al. *Enfance active - vie saine. Mouvement - Coordination - Force*. Macolin: Office fédéral du sport OFSPO; 2004.

2. Bases juridiques

Fuchs M. *Die Haftung des Familienhaupts nach Art. 333 Abs. 1 ZGB im veränderten sozialen Kontext*. Zurich: Schulthess; 2007. Zürcher Studien zum Privatrecht; 202.

Hofmann P. *Recht handeln - Recht haben: Ein Wegweiser in Rechtsfragen für Lehrerinnen und Lehrer*. 1^{re} édition. Zurich: LCH; 2010.

Plotke H. *Schweizerisches Schulrecht*. 2^e édition, complètement révisée. Berne: Haupt; 2003.

LCH Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer. *LCH Merkblatt: Verantwortlichkeit und Haftpflicht der Lehrpersonen*. erz.be.ch/erz/de/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/sport/schwimmunterricht/sicherheit_und_qualitaet/lch-merkblatt_fuerlehrpersonen.html. Consulté le 1.10.2019.

kibesuisse - Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant. kibesuisse.ch/fr. Consulté le 1.10.2019.

Documentations techniques

Circulation routière

Réf. 2.048

Aménagement de l'espace routier

Réf. 2.053

Prévention des accidents chez les enfants jusqu'à 16 ans

Réf. 2.083

Espace routier partagé - Attractivité et sécurité

Réf. 2.262

Trajets scolaires à pied

Réf. 2.278

BFU-Massnahmenkatalog: Infrastruktur-Sicherheitsmassnahmen im Strassenraum

Habitat et loisirs

Réf. 2.003

Garde-corps

Réf. 2.006

Le verre dans l'architecture

Réf. 2.019

Bains publics. Guide pour la planification, la construction et l'exploitation

Réf. 2.026

Pièces et cours d'eau - Sécurisation d'étangs et de biotopes aquatiques

Réf. 2.027

Revêtements de sol. Conseils pour la planification, l'exécution et la maintenance de revêtements de sol antidérapants

Réf. 2.032

Revêtements de sol: liste d'exigences. Guide relatif aux exigences posées aux propriétés antidérapantes des revêtements de sol dans les espaces publics et privés

Réf. 2.348

Aires de jeux. Conception et planification d'aires de jeux sûres dans l'espace public extérieur

Sport et activité physique

Réf. 2.020

Salles de sport. Guide pour la planification, la construction et l'exploitation

Impressum

Éditeur

BPA, Bureau de prévention des accidents
Case postale, 3001 Berne
+41 31 390 22 22
info@bpa.ch
bpa.ch / commander.bpa.ch, réf. 2.082

Auteurs

Barbara Schürch, responsable École et famille, BPA
Hansjürg Thüler, responsable Sport et activité physique, BPA
Stefan Baeriswyl, responsable Délégués à la sécurité, BPA
Colette Knecht, anciennement RADIX (coauteure de la première édition)

Rédaction

Daniel Poffet, responsable Entreprises, BPA

Conseils relatifs au contenu

- Dominique Högger, responsable du service de culture sanitaire et de prévention, HEP FHNW
- Martin Lang, RADIX Fondation suisse pour la santé

Équipe de projet

- Othmar Brügger, responsable du pool de recherche Sport et Habitat, BPA
- Flavia Bürgi, collaboratrice scientifique Recherche, BPA
- Stefan Meile, chef délégué à la sécurité pour la Suisse orientale / FL, BPA
- Regula Stöcklin, responsable du pool juridique, BPA
- Helene Leuenberger, collaboratrice administrative École et famille, BPA
- Section Publications, BPA

Impression, tirage

Imprimerie Ebikon AG, Ebikon / 1^{re} édition 2019,
2000 exemplaires, imprimé sur papier FSC

© BPA 2019

Tous droits réservés. Reproduction autorisée avec mention de la source (cf. proposition). Toute utilisation commerciale est exclue.

Proposition d'indication de la source

Schürch B, Thüler H, Baeriswyl S. *Faire rimer activité physique des enfants et sécurité*.
Berne: Bureau de prévention des accidents BPA;
2019. Documentation technique 2.082 du BPA
DOI: 10.13100/BFU.2.082.02.2019

Photos, illustrations, tableaux

- Photo de couverture: Getty Images
- Pages 22 et 25: Högger D, Baumann H, Projet «Kinder in Bewegung»
- Autres: BPA, Getty Images

Le BPA s'engage pour votre sécurité.

Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse, grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.